

2015-0082

2015-01-28

BACKLINE

POUR-ON INSECTICIDE

Non-Systemic Pour-On to Control Biting Lice, Sucking Lice, Horn Flies and Rocky Mountain Wood Ticks on Beef, Lactating and Non-Lactating Dairy Cattle.

GUARANTEE: Permethrin 5.0% w/w.

AGRICULTURAL

REGISTRATION NO. 31712 PEST CONTROL PRODUCTS ACT.

CAUTION – IRRITATING TO SKIN AND EYES.

READ THE LABEL BEFORE USING.

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

NET CONTENTS: 1L & 4 L

Engage Animal Health
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
519-826-7878

BACKLINE POUR ON INSECTICIDE

DIRECTIONS FOR USE

BACKLINE POUR ON INSECTICIDE is ready to use. No dilution is necessary. For control of biting lice, sucking lice, horn flies and Rocky Mountain Wood Ticks (*Dermacentor andersoni*). Apply 3 mL (1/10 fl. oz) per 45 kg (100 lbs) body weight up to a maximum of 30 mL (1 fl. oz) for one animal. Pour along the back and down the face taking care to avoid the eyes and mouth.

Alternatively **BACKLINE POUR ON INSECTICIDE** may be applied to the face with a cloth that is slightly

moistened with the product. Repeat treatment as needed but not more than once every 2 weeks.

For control of Rocky Mountain Wood Ticks apply topically at time of entry into tick infested pastures. One or two treatments per year may be necessary. Do not apply more than once every two weeks. Leave a one day interval between last application and slaughter. [For a bottle size of 1 L only:] One bottle lasts for approximately 33 treatments or more, depending on the weight of the animal treated. [For a bottle size of 4 L only:] One bottle lasts for approximately 133 treatments or more, depending on the weight of the animal treated.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS: BACKLINE POUR ON INSECTICIDE

contains the synthetic pyrethroid permethrin (a Group 3 insecticide). Any insect population may contain individuals naturally resistant to permethrin and to other Group 3 Insecticides. Continuous or repeated exposure to insecticides of this group rapidly selects for resistant insects, eventually leading to the failure of the insecticide to provide satisfactory control. Permethrin resistance has already been recorded in horn fly populations in Canada. The use of this product should therefore conform to current resistance management strategies.

To delay insecticide resistance:

1. When possible, rotate the use of **BACKLINE POUR ON INSECTICIDE** with insecticides of other groups that control the pests named on the label.
2. Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
3. Monitor treated pest populations for resistance development.
4. Consult with local provincial authorities and extension specialist for advice on any additional pesticide resistance-management and/or IPM strategies to control cattle pest populations in your area.
5. For further information or to report suspected resistance contact Engage Animal Health at 519-826-7878.

PRECAUTIONS: For Dairy Cattle **DO NOT** use this product in combination with any other permethrin treatment. **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.**

HARMFUL IF SWALLOWED. CAUTION: SKIN IRRITANT. Avoid prolonged or repeated contact with skin. Wash skin thoroughly with soap and water after contact. Avoid breathing vapours. Use with adequate ventilation. Wear protective clothing and chemical resistant

gloves during application. Remove contaminated clothing and wash separately from household laundry before reuse. May irritate skin and eyes. Avoid contact with skin, eyes and clothing.

FIRST AID: If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice.

Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. **If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice. **In case of contact with eyes**, hold eye open and rinse slowly and gently

with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. **In case of contact with skin or clothing**, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Inducing vomiting as first aid for this slightly toxic substance may result in increased risk of chemical pneumonia or pulmonary oedema caused by aspiration of the hydrocarbon solvent. Vomiting should be induced only under professional supervision.

STORAGE: Keep container closed when not in use. Do not store near food or feed. In case of spill or leak on floor or paved surfaces, soak up with sand, earth or synthetic absorbent. Do not reuse container. Protect from freezing.

DISPOSAL: Disposal of container. Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site: make the empty container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of spill, and for clean-up of spills.

ENVIRONMENTAL HAZARDS: This product is very toxic to fish. Use with care when applying in areas adjacent to any body of water. Do not contaminate water by cleaning of equipment or disposal of waste.

PHYSICAL OR CHEMICAL HAZARDS: Do not use or store near heat or open flames.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

2015-0082

2015-01-28

BACKLINE POUR ON INSECTICIDE

Insecticide de surface utilisé pour lutter contre les poux piqueurs, les poux suceurs, les mouches des cornes et les tiques d'Anderson, chez les bovins de boucherie et les vaches laitières en lactation ou non.

GARANTIE : Perméthrine à 5,0 % p/p.

AGRICOLE

No D'HOMOLOGATION 31712 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Contenu net : 1L & 4L

Engage Animal Health
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
519-826-7878

BACKLINE POUR ON INSECTICIDE

MODE D'EMPLOI

BACKLINE POUR ON INSECTICIDE est prêt à être utilisé. Il n'est pas nécessaire de le diluer. Il est utilisé pour lutter contre les poux piqueurs, les poux suceurs, les mouches des cornes et les tiques d'Anderson (*Dermacentor andersoni*). Appliquer **BACKLINE POUR ON INSECTICIDE** à raison de 3 mL/45 kg (1/10 once liquide/100 lb) de poids vif jusqu'à concurrence de 30 mL (1 once liquide), quel que soit l'animal. Verser le long du dos et sur la face en évitant tout contact avec les yeux et la gueule. **BACKLINE POUR ON INSECTICIDE** peut également être appliqué sur la face à l'aide d'un linge légèrement imbibé de produit. Répéter le traitement au besoin, mais pas plus d'une fois toutes les deux semaines. Pour lutter contre les tiques d'Anderson, appliquer localement juste avant de conduire les bêtes dans des pâturages infestés. Il pourrait être nécessaire d'administrer un ou deux traitements par année. Ne pas administrer plus d'un traitement à toutes les deux semaines. Attendre une journée entre le dernier traitement et l'abattage.

[Pour une bouteille de taille 1 L seulement:]

Le contenu d'une bouteille peut servir à 33 traitements et plus, selon la taille de l'animal traité.

[Pour une bouteille de taille 4 L seulement:]

Le contenu d'une bouteille peut servir à 133 traitements et plus, selon la taille de l'animal traité.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: **BACKLINE POUR ON INSECTICIDE** renferme de la perméthrine (un insecticide du groupe 3), une pyréthrine de synthèse. Toute population d'insectes peut comprendre des individus qui présentent une résistance naturelle à la perméthrine ainsi qu'à d'autres insecticides du groupe 3. L'exposition continue ou répétée à ce groupe d'insecticides entraîne rapidement l'émergence d'insectes nuisibles résistants, ce qui peut mener à l'inefficacité du produit. Au Canada, une résistance à la perméthrine a déjà été observée dans des populations de mouches des cornes. Par conséquent, ce produit devrait être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance en vigueur.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner **BACKLINE POUR ON INSECTICIDE** avec des insecticides d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.
2. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
3. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
4. Consulter les autorités provinciales et le spécialiste local des interventions sur le terrain pour toute autre mesure relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la Lutte intégrée visant à limiter la population d'insectes nuisibles pour les bovins dans votre secteur.
5. Pour plus d'information ou pour signaler les cas possibles de résistance, communiquer avec Engage Animal Health, au (519) 826-7878.

PRÉCAUTIONS : Chez les vaches laitières, **NE PAS** administrer en combinaison avec un autre produit contenant de la perméthrine. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. NOCIF EN CAS D'INGESTION. ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU.** Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement à l'eau et au savon toute surface de la peau ayant été en contact avec le produit. Éviter d'inspirer les vapeurs du produit. N'employer que dans un endroit bien aéré. Porter des vêtements de protection et des gants résistant aux agents chimiques pendant l'application du produit. Enlever tous les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement

pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si le produit entre en contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **Si le produit entre en contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : En provoquant le vomissement chez une personne ayant accidentellement ingéré cette substance légèrement toxique, on peut augmenter le risque de pneumonie chimique ou d'œdème pulmonaire imputable à l'aspiration d'un solvant à base d'hydrocarbures. Ne provoquer le vomissement que sous la surveillance d'un médecin.

ENTREPOSAGE : Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer le produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine et animale.

En cas de fuite ou de déversement sur le plancher ou sur de l'asphalte, absorber le produit avec du sable, de la terre ou un absorbant synthétique. Ne pas réutiliser le contenant. Protéger du gel.

ÉLIMINATION : Élimination du contenant: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est très toxique pour les poissons. Utiliser avec prudence à proximité des plans d'eau. Ne pas contaminer l'eau en y nettoyant l'équipement ou en y déversant les restes de produit.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES : Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))